

## Compte rendu la réunion du conseil municipal du 19 mai 2025

Présents : Mmes BASTIDE, BOUYSSI, CALMELS, COUVIGNOU, DURAND, RISPOSI  
MM. ARSAC, BONNEFOUS, CALVET, DIEUDE, FORESTIER, MONTOYA, ROMIGUIERE, TEULIERE,  
VENE

Absents excusés : Mmes BERGOUGNOUX, BOUYSSI, CAZOR  
Mr GAYRARD (procuration à M. FORESTIER)

Monsieur Clément TEULIERE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

### - Aménagement du CTM

Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises a été faite pour le réaménagement du Centre technique Municipal dans la propriété achetée à M. Ala sise 15 avenue du Ségala, les offres des entreprises ont été ouvertes le 10 mars et l'analyse a été faite par la maîtrise d'œuvre, nous connaissons maintenant le coût des travaux qui s'élèvent à 304 813.01 € H.T. auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre pour 26 620.75 € H.T.

Pour aider la commune à réaliser ces travaux Monsieur le Maire propose que la commune dépose des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat pour le DETR, la Région ainsi que Rodez Agglomération, il propose donc le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes		
	H.T.	T.T.C.			
<b>CTM</b>					
travaux	304 813.01	365 775.61	Rodez Agglo	110 000.00	33%
maîtrise d'œuvre	26 620.75	31 944.90	Etat DETR	82 522.00	25%
			Région	21 000 .00	6 %
			autofinancement	117 911.76	36%
<b>TOTAL</b>	<b>331 433.76</b>	<b>397 720.51</b>		<b>331 433.76</b>	<b>100%</b>

Après délibérations le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise M.le Maire : - à réaliser les travaux de réaménagement du CTM
- à signer les marchés avec les entreprises retenues après l'appel d'offre
- à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, la Région, Rodez Agglomération et tous organismes pouvant apporter une aide financière
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus

### - Aménagement CTM : plan de financement DETR

Monsieur le Maire indique qu'il vient d'être communiqué le montant de la DETR attribué à la commune pour la relocalisation du CTM, ce montant étant différent de celui demandé il propose le nouveau plan de financement ci-dessous

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)		
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
Avant projet	Da Costa Architecte	2 000.00 €		
Maitrise d'œuvre	SENS K	24 620.00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>26 620.00 €</b>		
<b>Travaux ou acquisitions</b>				
Achat bâtiment		320 000.00 €		
Frais achat		4 251.00 €		
Travaux		304 813.01 €		
<b>TOTAL</b>		<b>629 064.01 €</b>		
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>655 684.01 €</b>		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
<b>DETR</b>	Etat	Acquis	126 858.00 €	25.0%
<b>EPCI</b>	Rodez Agglomération	Acquis	115 658.00 €	17.6%
<b>Département</b>	Aveyron	Sollicité	10 000.00 €	1.5%
<b>Région</b>	Occitanie	Sollicité	21 000.00 €	3.2%
<b>EPCI</b>	Rodez Agglomération	Sollicité	110 000.00 €	16.8%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>383 516.00 €</b>	<b>58.5%</b>
<b>Part de la collectivité</b>	Fonds propres	Acquise	272 168.01 €	41.5%
	Emprunt			0.00%
		<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>655 684.01 €</b>	<b>100.00%</b>

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus

#### - Plan de financement Médiathèque

Monsieur le Maire propose pour financer les travaux de la médiathèque en complément des aides financières attribuées par l'Etat et le Département, de solliciter l'attribution d'une partie des fonds de concours de Rodez Agglomération. Pour accompagner cette demande il présente le plan de financement ci-dessous :

Médiathèque			
Travaux : 83 706.00 €			
Subventions		Taux sub travaux	
Rodez Agglo	23 671.00 €	28%	
Etat- DETR	13 058.00 €	16%	
Département	13 232.00 €	16%	
Autofinancement	33 745.00 €	40%	

Après délibérations le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à faire la demande d'une partie des Fonds de concours de Rodez Agglomération pour financer l'aménagement de la Médiathèque
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

#### - Règlement intérieur de la médiathèque

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour le fonctionnement de la Médiathèque, le projet de règlement a été envoyé à tous les membres du conseil.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur de la médiathèque